

Dans la dernière édition de ce blog, nous avons publié le témoignage d'une personne qui est retournée au bureau après avoir souffert du syndrome d'épuisement professionnel (ou burnout). Ce témoignage décrit son retour au travail après un arrêt maladie pour épuisement professionnel ainsi que tous les problèmes physiques (tremblements, problèmes digestifs) et émotionnels (peur, culpabilité, méfiance) que cela a engendré. ([lien](#))

L'article a reçu plusieurs commentaires de la part des lecteurs, notamment sur le besoin d'information concernant les mécanismes actuellement en place au BIT, non seulement pour soutenir la réintégration des personnes ayant vécu cela, et prévenir le risque d'épuisement professionnel.

Le Bureau dispose de trois documents de gouvernance interne (IGDS n° 48, 286, 385) qui définissent actuellement le système de gouvernance en matière de sécurité et de santé au travail. Le Bureau s'engage à promouvoir et à maintenir les normes les plus élevées de bien-être physique, mental et social pour tous les membres du personnel et doit veiller à ce que toutes les mesures de prévention et de protection possibles soient prises pour réduire au minimum les risques liés à l'activité professionnelle.

Dans ce cadre de gestion, la prévention des facteurs de risque au travail qui affectent la santé mentale devrait recevoir la même attention que ceux qui nuisent à la santé physique. Ces facteurs, de nature psychosociale, sont souvent "invisibles" et tendent à imprégner la culture institutionnelle de telle sorte qu'ils deviennent normalisés. D'où la nécessité de mettre en place une évaluation des risques pour les identifier et de sensibiliser chacun à la nécessité de changer les pratiques organisationnelles dans lesquelles ils s'enracinent.

Le Syndicat du personnel a fait entendre sa voix sur la nécessité de procéder à une telle évaluation et de mettre en place des mesures de contrôle conséquentes afin de prévenir la détérioration de la santé mentale pour des raisons liées au travail. Nous avons participé avec grand intérêt à l'élaboration d'un plan d'action de l'OIT pour la santé mentale et le bien-être, qui sera présenté par l'administration dans un avenir proche. Dans le cadre de ce processus, le syndicat a insisté sur la nécessité de renforcer la prévention ainsi que les mesures de soutien au retour au travail. Sans prévention, le retour au travail expose les personnes aux mêmes facteurs que ceux qui les ont affectées, tel comme nous partage notre collègue dans son témoignage : « Non, aucun aménagement n'a été fait; c'est pour cette raison qu'aujourd'hui je me retrouve à nouveau dans le même état qu'il y a quelques années. »

Le Syndicat continuera à plaider et à contribuer pour que ce plan devienne réalité et que personne ne soit victime de l'épuisement professionnel.